



## Père qui m'a mis dehors (19 ans)

Par **damsterdam**, le **25/03/2011** à **14:11**

Bonjour,

J'ai 19 ans, et je suis en 3e année d'école d'infirmier. Hier, mon père m'a clairement dit qu'il ne voulait plus me prendre à charge (plus d'achat de nourriture, plus de chèque pour le médecin, etc.) et qu'il me mettait dehors.

Actuellement, je vis provisoirement chez les parents d'un ami, mais ça ne peut pas durer.

Quels recours puis-je avoir ? Ou puis-je contacter rapidement et gratuitement des personnes capables de m'aider, de m'indiquer quoi faire, voire de me suivre ?

Puis-je demander une pension ? Avoir droit à un logement ?

En vous remerciant, je suis dans une mauvaise situation assez urgente...

Par **Marion2**, le **25/03/2011** à **14:20**

Contactez une Assistante Sociale au plus tôt.

Vous faites une requête au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander à ce que votre père vous verse une pension alimentaire .

Votre père n'a pas le droit de vous mettre dehors dans la mesure où vous ne touchez pas au moins le SMIC.

Comme vous n'avez pas ou peu de revenus, vous avez droit à un avocat gratuitement dans la mesure où vous percevez moins de 916 €/mois

Retirez un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle auprès du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Vous contactez immédiatement un de ces avocats et vous demandez un référé (procédure rapide).

Bon courage.

Par **damsterdam**, le **25/03/2011 à 14:43**

Je vous remercie pour votre réponse rapide !

Cependant, j'ai une seconde crainte, qui peut sembler étrange :

Si après lui avoir envoyé un recommandé net et sans bavure l'informant que je l'avertissais des peines encourues s'il persiste à me laisser dehors, et qu'il change d'avis :

je vais subir en permanence une ambiance désastreuse au quotidien, mais j'imagine que je serais dans ce cas obligé de revenir ?

S'il risque plus gros à me mettre dehors qu'à me garder, il me reprendra peut-être, mais je ne pense réellement pas que ce soit dans mon intérêt, mais uniquement dans un intérêt financier pour lui...

Par **Marion2**, le **25/03/2011 à 16:19**

Demandez à l'AS si elle peut trouver un endroit à vous loger. Les AS ont régulièrement ce genre de demandes qui sont très souvent satisfaites.

N'envoyez pas de courrier recommandé à votre père.

Vous allez au greffe comme je vous l'ai conseillé et vous contactez un avocat de la liste que vous demanderez.

N'oubliez pas de demander à l'avocat un référé.

Par **Adoabandonner**, le **17/07/2015 à 18:42**

Bonjour , j'ai 14 ans et mon père ma mît dehors ce mois ci , ça petite amie ma frapper et insulter et elle a manipuler mon père pour me mettre dehors , tout a commencer pendant les vacances , ma belle mère avait pris des photos de mon journal intime et elle m'espionnait alors vu que j'en avais marre je l'ai dit a mon père qui la dit a sa petite amie mais celle ci a littéralement péter un câble alors elle est partie mais elle est revenu le soir même , le lendemain j'ai oublier de mettre la table et la tout a basculer , mon père et sa petite amie son devenu fou , elle ma insulter , frapper puis mon père ma mît dehors ..... Sa petite amie me fesais faire des crises de nerfs et elle aimait me voir souffrir , je tomber dans un trou sans fin

ou un cercle vicieux jusqu'à ce que je rencontre Quentin = mon petit ami , quand je ne vais pas bien il est la , il me suis quelque soit le problème et je lui en suis énormément reconnaissante , je sais vous allez me dire que j'ai que 14 ans que ma vie n'est pas terminer et que je ne la finirai peut être pas avec lui mais moi j'y crois !!!!! Mon ex ma frapper pendant 5ans et il était la , mon père ma mît dehors et il était la , j'ai fait une dépression et il était la , je suis tomber et il ma relever et grâce a lui j'ai arrêter de me faire du mal ..... Je pourrais écrire un livre pour raconter tout ce qu'il a fait pour moi !!!! C'est horrible ce que mon père a fait .... Et je m'en souviendrai toute ma vie ....

Par **22pirouettes**, le **18/07/2015** à **08:12**

Bonjour  
vous dites avoir 14ans et dans votre description vous dite  
Mon ex ma frapper pendant 5ans .  
votre ex petit ami?  
Bon courage

Par **Nana1422**, le **20/11/2016** à **09:44**

Bonjour,  
Mon père m'a virée de chez lui, j ai 20 ans mais je suis encore en terminale. Que puis je faire?

Par **jos38**, le **20/11/2016** à **10:19**

bonjour. où habitez-vous actuellement?

Par **cocotte1003**, le **20/11/2016** à **13:21**

Bonjour, vous êtes majeur, votre père est dans son droit mais il doit subvenir à vos besoins temps que vous faites de véritables études ou que vous n'êtes pas autonome financièrement. Il vous faut donc saisir le jaf et voir une assistante sociale pour qu'elle vous trouve un logement d'urgence si vous êtes à la rue. N'oubliez pas que vous avez une mère qui elle aussi doit subvenir à vos besoins, cordialement

Par **Nana1422**, le **20/11/2016** à **13:23**

Je suis dans un hôtel, c'est le 115 qui m'a mis là, mais je sais pas quoi faire, j ai mes études en cours, j ai mon chat, j ai pas de logement, pas de boulot

Par **jos38**, le **20/11/2016** à **13:55**

suivez les conseils ci-dessus. voyez d'urgence l'assistante sociale de votre mairie. pour vos études faites une demande de bourse au CROUS de votre ville

Par **Nana1422**, le **20/11/2016** à **16:52**

J ai peur que si je demande de l argent à mon père mes frère et soeur souffre

Par **cocotte1003**, le **20/11/2016** à **17:30**

Bonjour, et de quoi voulez vous qu'ils souffrent ? Le juge vous accordera une somme en fonction des possibilités de votre père, pas au détriment des autres enfants. Par contre vos relations risquent encore de se dégrader, cordialemen

Par **jos38**, le **20/11/2016** à **17:47**

bonsoir. vous ne parlez pas de votre mère. le juge des affaires familiales décidera. il faut savoir ce que vous voulez, soit vous baissez les bras et continuez à survivre dans des hôtels, soit vous demandez une pension alimentaire LEGALE à votre père, une bourse au CROUS, et vous pourrez avoir un métier et peut-être plus tard aider vos frères et soeurs

Par **Nana1422**, le **20/11/2016** à **22:22**

Je n ai aucune nouvelle de ma mère depuis un moment, je vais continuer mes études, les parents d'une amie me prennent chez eux et j irais voir une assistante sociale à mon école et je vais voir tout ce que je peux faire, mais une chose est sur jamais je ne retournerais jamais chez mon père

Par **jos38**, le **20/11/2016** à **22:40**

vous avez raison. bon courage

Par **Mjrdwtt**, le **12/09/2019** à **20:30**

Bonjour, j'ai 18 ans ma mère ma mise dehors il y a 5 mois maintenant de base je pouvais

dormir chez mon copain mais sa commence a devenir compliquer car il vie encore chez ses parents.. Je déteste parler de sa car ses un sujet sensible pour moi je ne travail pas je ne vais plus en cours j'ai juste une valise avec quelques affaire... J'ai tellement du mal à en parler en face a face que je n'ose pas aller voir une assistante social...  
Comment je pourrais changer tout sa ?